

**Procès-Verbal du 90^{ème} congrès
de la Fédération Musicale de Saône et Loire CMF 71 à Chalon sur Saône
le 13 mars 2023
Assemblée Générale Ordinaire**

Steve PACZEK, Président de la CMF Saône et Loire souhaite la bienvenue à tous les participants.

Il souhaite un très bon congrès à tous.

Après avoir constaté l'atteinte du quorum, Il remercie les participants de s'être déplacés. Ses remerciements pour leur présence vont également à :

- Mme MOSNIER Bénédicte

Il excuse

- M. PLATRET Gilles, Maire de Chalon sur Saône
- Mme MAJAN CASTELLANOS Pilar, chef de projet événementiel à la Mairie de Chalon sur Saône
- M. VITU Olivier, représentant régional de la SACEM
- M. MARGUERITTE Louis, député
- Mme MERCIER Marie, sénatrice
- Mme ROY Cécile, Présidente de CMF Yonne
- M. COLLAS Martial, Président de la CMF Nièvre
- Mme Noëlle ROBERT, Présidente de CMF Côte d'Or et de CMF Bourgogne
- M. MORIZOT Christophe, Président de la CMF

qui n'ont pas pu être présents pour ce congrès.

Le Président demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour toutes les personnes, musiciens et bénévoles, qui nous ont quittés depuis le dernier congrès et plus particulièrement pour Pierre BOURGEOISAT, notre vice-Président.

Martine PERRAYON, membre coopté du CA, lui rend un hommage particulier, Pierre ayant été investi dans plusieurs sociétés musicales, il avait à cœur d'œuvrer pour la musique.

Une minute de silence est observée pour tous les disparus.

Assemblée Générale Ordinaire

Rapport Moral du Président

Après avoir rappelé le déroulé de l'Assemblée Générale, Le Président propose aux sociétés présentes de faire des tables rondes par secteur. Le but est que les sociétés puissent parler

entre elles de leurs problématiques et de pouvoir trouver des solutions ensemble. Les thèmes abordés étaient :

- Qu'attendez-vous des réunions de secteur ?
- Qu'attendez-vous de la CMF Saône et Loire ?
- Quels sont vos problèmes de gouvernance ?
- Quels sont vos problèmes de fonctionnement ?

Les animateurs des secteurs, membres du CA, ont relevés les demandes et interrogations de chacun et une réunion sera mise en place pour apporter des réponses à leurs attentes.

Le Président Steve PACZEK, présente son rapport moral :

« Comme vous avez pu le constater notre congrès est différent des années précédentes. Celui-ci sera uniquement sur la matinée et non plus sur la journée avec repas et concert l'après-midi. Il est devenu trop lourd à préparer pour nos sociétés et si ce format vous convient, c'est celui qui vous sera proposé d'organiser dorénavant.

Plusieurs sociétés parmi vous participent à nos activités, malheureusement nous avons trop peu de retour par rapport à nos projets. Nous ne savons donc pas si nos propositions peuvent vous satisfaire. Nous ne savons pas non plus si les informations concernant nos stages (HEF, stage d'été et stage d'harmonie) sont bien relayées par les Présidents et/ou secrétaire de vos sociétés. Sans communication entre nous, sans relais de votre part à vos membres et si nos activités venaient à s'arrêter, notre Fédération serait amenée à disparaître.

Néanmoins :

- Le stage d'été a été maintenu cette année malgré un effectif réduit : 9 inscrits
- L'Harmonie Ecole a été relancée avec 16 participants sur la 1^{ère} session et 19 sur la 2nd.
- Le stage d'harmonie a été relancé cette année avec 29 musiciens et Yves Bouillot comme directeur musical.

Autant dire que le chemin pris semble être meilleur que les années précédentes. Les équipes pédagogiques sont plus que motivées pour nous aider à remonter les stages, pour former nos musiciens.

Voici les perspectives et les projets déjà lancés :

- Formation :
 - Nous maintenons le stage d'été, en l'adaptant aux besoins actuels, en particulier en y intégrant différentes esthétiques musicales et en y adjoignant les techniques de spectacle (son, lumières, régie ...)
 - A la suite de ce stage, l'Harmonie Ecole, qui donnait de réelles compétences complémentaires à nos musiciens et qui était unanimement appréciée, continuera suivant le même principe de session de 3 jours pendant les vacances scolaires.
 - Nous souhaitons relancer des sessions de formation des directeurs musicaux et chefs de chœurs sous la forme de tutorat, il y a des besoins et surtout des demandes.

Parole à Denis LACHAUD qui explique le futur déroulement de la formation.

- Cette année, nous avons maintenu le stage d'Harmonie, dont vous avez eu communication et dont l'objectif est de créer de façon très ouverte la possibilité aux musiciens de nos sociétés de se retrouver de façon transversale dans un orchestre éphémère permettant un partage convivial, avec un autre chef et d'autres partenaires de pupitres. En aucun cas, cet orchestre a été créé pour faire concurrence à nos sociétés mais bien pour approfondir les connaissances et compléter la formation de nos musiciens d'orchestre. Nous avons relancé plusieurs fois vos sociétés pour faire une 2nd partie avec vous mais sans succès. Nous sommes toujours à l'écoute si l'un d'entre vous souhaite nous inviter.
- Les autres projets en cours sont :
 - Noël en chœur, en 2022 cet évènement a eu lieu à Chalon. 3 répétitions ont été programmées sur la période de fin d'année pour donner un spectacle sur les marches de l'Hôtel de Ville le samedi 17 décembre à 17h autour d'un programme de Noël
 - Un concours en partenariat avec le Crédit Mutuel
 - Les Ballades seront renouvelées cette année du 3 juin au 9 juillet. Une journée chorale sera prévue le samedi 10 juin au cloître à Chalon.

La CMF71 a aussi pour vocation d'être au service des sociétés adhérentes.

Vous connaissez déjà les services associés à votre adhésion à la CMF :

- Les assurances
- Le bénéfice des accords SACEM-CMF : 50% des frais SACEM sur les 2 manifestations les plus importantes de l'année précédente, à hauteur des factures d'achat de matériel musical (instruments et partitions)
- CMF71 est également le relais pour assurer les payes de vos salariés par le biais d'un prestataire.

Mais CMF71 peut aussi répondre à d'autres besoins :

- Utilisation d'Opentalent
- Aide aux sociétés en difficulté structurelle
- Support aux projets
- Relais de communication pour les manifestations des sociétés

N'oubliez pas que par votre adhésion à CMF71 nous vous demandons de bien vouloir mettre notre logo sur vos affiches de concerts pour montrer le partenariat réel entre vos sociétés et notre Fédération.

Nous sommes toujours à la recherche de membres pour faire vivre notre association et donc participer au conseil d'administration, sachant que des membres peuvent être coopté en cours d'année et élu l'année suivante au congrès. Notre commission formation, qui est la commission la plus importante recherche aussi des membres. Je vous rappelle que vous n'êtes pas obligé de rentrer au CA pour faire partie d'une commission.

Cette année sera la dernière pour moi en tant que Président, mon activité professionnelle ayant évolué récemment, je deviens très peu disponible pour me déplacer au bureau à

Chalon. Rencontrer nos partenaires et nos sociétés devient aussi difficile. Il va donc falloir penser à reprendre le flambeau prochainement pour faire vivre notre belle association qui ne demande qu'à évoluer positivement.
Je vous remercie de votre attention. »

Le Président fait voter l'approbation du compte-rendu du 89^{ème} congrès.

Ce CR est approuvé à l'unanimité par 85 voix exprimées

Rapport d'activités par le secrétaire

Philippe PETIT, secrétaire, nous présente alors le rapport d'activité :

Après avoir rappelé les membres des différentes structures (CA, bureau, commissions, délégations diverses), Philippe nous montre l'évolution des sociétés adhérentes au cours de l'année 2021 :

97 structures à fin 2022 avec l'enregistrement de 1 départ (Eveil Musical Chalonnais) et 2 arrivées (Réveil la rue, musique de rue et les voix du Beffroi, chorale).

Cela représente à fin 2022 2287 musiciens et 1980 élèves.

Puis sont présentées les activités de la CMF71 :

- Stage d'harmonie avec une première session en début d'année et la seconde qui a commencé en novembre 2022
- Le stage d'été avec 9 stagiaires pour cette reprise.
- L'HEF en octobre avec 16 stagiaires

Puis les activités co-réalisées avec la CMF 71 :

- Le spectacle au château de Bresse-sur-Grosne du 19 au 21 août 2022
- Les Ballades à Chalon du 28 mai au 10 juillet 2022 avec l'Amicale Pierroise, St Rémy – Les Charreaux et SIOBAN, dans le cadre des 4 Saisons.
- Bodeg'Arts Chatenoy le Royal les 25 et 26 juin 2022
- Play'in Tramayes le 11 septembre 2022
- Noël en Chœur le 17 décembre 2022 à Chalon sur Saône
- Noël cuivré le 18 décembre 2022 à Gueugnon

Philippe indique alors l'activité des bénévoles du CA de CMF 71 : L'AG, bien sûr, 3 réunions de conseil d'administration, 4 réunions de bureau, 6 réunions de commissions formations, 3 rencontres fédérales, des AG de structures affiliées, des réunions extérieures diverses (Bresse sur Grosne, la Municipalité de Chalon et le Département).

Plusieurs webinaires se sont tenus également.

Le service apporté par CMF71 pour centraliser les payes des structures faisant appel à la Fédération s'établit ainsi : 7 structures (pour 8 en 2021), représentant 62 salariés (pour 48 en 2021) et 585 bulletins de paye (pour 471 en 2021, dont les besoins propres de CMF71).

Puis le Président met au vote **le rapport d'activités, qui est approuvé à l'unanimité pour 85 voix exprimées.**

Election des nouveaux membres du CA

Selon les nouveaux statuts, un tiers sortant des membres du CA a été tiré au sort lors du premier CA après l'AG.

Les sortants sont :

Lucie ANTUNES
Josiane BLAVIER
Didier CHANDAVOINE
Jean MARIONNET
Martine PERRYON (membre cooptée)

Les candidats se présentant aux suffrages sont, sur 85 suffrages exprimés :

BLAVIER Josiane :	82 voix
GIEN Eliette :	82 voix
MARIONNET Jean :	82 voix
PERRYON Martine :	85 voix
ROLLET Andréa :	81 voix

Election des 2 représentants à l'AG de CMF Bourgogne

Il manquait un délégué représentant nos sociétés à l'AG de la CMF Bourgogne. Mme ROLLET Andréa s'est présentée et a été élue à l'unanimité.

Présentation du bilan financier 2022 et du prévisionnel 2023

Josiane BLAVIER, aidée par notre expert-comptable Mr TALLON, nous présente le bilan financier 2022.

Celui-ci présente un déficit de 3 463€.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 111 470€, dont 34 000€ de subventions départementales, 17 400€ de reprises de provisions et 21 810€ de cotisations.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 114 734€ dont 40 597€ de salaires et charges, et 15 651€ de cotisations fédérales. A cela s'ajoute la valorisation du bénévolat.

Les reprises de provisions ont permis de relancer les actions pédagogiques dont a parlé le Président lors de son rapport moral.

Puis Josiane présente le budget prévisionnel 2023. Il montre un déficit de 11 000€. C'est la somme qui sera demandé en complément de la subvention de 34 000€ au Département afin de maintenir nos projets en cours.

Les tarifs de cotisations 2024 sont maintenus à leur montant initial avant la réduction de 2023.

Les tarifs du stage estival et de l'Harmonie Ecole Fédérale ont été revus à la baisse en raison du contexte économique difficile.

Plusieurs questions d'éclaircissement sont posées, et les réponses sont apportées par Josiane et Mr TALLON.

Le rapport financier 2022 est adopté à l'unanimité ainsi que les cotisations et les tarifs 2023-2024. Le budget prévisionnel 2023 est adopté avec 3 voix contre et 2 abstentions.

Mme Bénédicte MOSNIER prend la parole pour dire combien elle est heureuse de voir qu'après ses 2 années de contraintes sanitaires, les sociétés ont maintenus leurs effectifs et ont des projets. Elle reste bien sûr à l'écoute des sociétés de Chalon sur Saône et leur souhaite une belle année musicale 2023.

Vous trouverez en annexe les informations de la CMF Bourgogne.

Le Fanion Fédéral est alors confié par la Lyre Bressane de Sagy à la CMF Saône et Loire. Le fanion étant « fatigué », le conseil d'administration de la Fédération a décidé de remettre à la place, chaque année, un trophée que la société organisatrice du congrès pourra garder en souvenir.

Après avoir remercié chaleureusement tous les participants, le Président Steve PACZEK clôt ce 90^{ème} congrès qui se conclut par le verre de l'amitié offert et servi par les membres de la CMF Saône et Loire.

Pour le CA, Céline TINANT